

Nombre de membres en exercice : 14 titulaires

Date de la convocation : 20/03//2025

Début de séance : 14h39

Fin de séance : 16h04

Nombre de votants : 11 votants

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE L'ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN

D'AMIENS METROPOLE

.....

Séance du : 31 Mars 2025

Présidée par :

Mme Anne PINON (pouvoir de Mr Alain GEST)

Membres présents :

Mme Solène MORLET (visio) (Pouvoir de M. Hilaire MULTON) – arrivée à 14h41 après le vote du point 1

Mme Marion DOURNEL-GARAT (pouvoir de M. Pierre SAVREUX)

Mme Alisa NOWAK (pouvoir de Mme Stéphanie Katz à partir de 14h58)

M. Patrick DOAN

Mme Aurelle TRIDANT (visio)

Mme Amanda THOMPSON

Mme Stéphanie KATZ (a quitté la séance à 14h58 en donnant pouvoir à Mme Alisa NOWAK)

Membres excusés :

M. Alain GEST (pouvoir à Mme Anne PINON)

M. Pierre SAVREUX

M. Hilaire MULTON (pouvoir à Mme Solène MORLET)

M. Hubert De JENLIS

Mme Isabelle SAVARIEGO

Mme Cécile NOESSER

et

M. Serge RUSSO – Trésorier du Grand Amiens et Amendes

En présence de Mme Gwenola REGNAULT, directrice adjointe de la Culture-Amiens Métropole, M. Guillaume DARRAS responsable département Waide Somme et des usages numériques, Mme Sylvie DEBURE, responsable finances, Mme Myriam TERCHANI, responsable du personnel.

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil d'Administration procède à la désignation du secrétaire de séance. Monsieur Patrick DOAN est proposé.

Vote de la délibération

Pour	11
Contre	0
Abstentions	0

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Instances

Conformément à l'article 9 des statuts de l'EPCC Esad et aux modalités fixées dans l'article 1.4 du Règlement intérieur adopté le 3 février 2011 et modifié le 18 septembre 2018, le personnel pédagogique option design a désigné ses représentants au Conseil d'Administration (1 titulaire et 1 suppléant) pour une durée de 3 ans.

Vote de la délibération

Article 1 : Les membres désignés à l'alinéa 7 de l'article 9 des statuts de l'EPCC Esad et cités ci-après sont déclarés installés dans leurs fonctions de représentants élus du département Design au Conseil d'Administration pour une période de 3 ans.

Représentant titulaire du personnel pédagogique option design graphique :

Titulaire : M. DOAN Patrick
Suppléant : M. DUMAS PRIMBAULT Rémi

Article 2 : La Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'administration **prend acte** de la désignation des membres représentant le personnel pédagogique option design.

2. Approbation du compte-rendu du C.A. du 24 février 2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 24 février 2025 a été adressé à chaque membre du Conseil d'Administration.

Monsieur Patrick Doan rapporte que Madame Peggy Letuppe demande une modification du point 2 relatif aux instances du procès verbal. Elle souhaite qu'il soit inscrit « qu'il lui a été proposé de faire partie de la liste électorale des enseignants et qu'elle l'a accepté », signifiant ainsi que ce n'était pas une demande de sa part. Mme Terchani, responsable du personnel, répond qu'elle a proposé à Mme Letuppe de voter dans la liste des enseignants dans la mesure où celle-ci ne souhaitait pas figurer dans la liste du personnel administratif et technique. Madame Nowak précise que Madame Peggy

Letuppe ne se sent pas incluse du fait de l'incomplétude de l'intitulé de personnel « administratif et technique » au lieu de « personnel administratif, technique et culturel ».

Madame Dennys indique que le rattachement du poste de documentaliste à la liste électorale du personnel administratif et technique, ou à celle des enseignants, est actuellement possible dans les deux configurations. L'ambiguïté vient du fait que le poste de documentaliste est plus proche des filières administratives et techniques dans ses modalités d'exercice alors qu'il appartient, de fait, à la filière culturelle comme le sont les professeurs d'enseignement artistiques (PEA). Ce point sera clarifié lors de la modification du règlement intérieur, puis lorsque les statuts de l'Esad seront modifiés. L'avis de Madame Dennys est qu'il faut respecter l'intégrité de la liste électorale composée des PEA et, en conséquence, inscrire le personnel culturel hors PEA comme étant rattaché à la liste de personnel administratif et technique.

Mme Pinon conclut que la demande de Madame Letuppe sera adoptée lors du prochain CA lorsque sera voté le procès-verbal de la présente séance.

La question est posée de savoir comment Mme Letuppe a eu connaissance de ce point du procès-verbal alors que le CA ne l'avait pas encore voté. Mme Dennys répond qu'elle avait demandé, lors du dernier CA, à Mme Nowak d'interroger directement Mme Letuppe sur ce point afin d'apporter un éclairage au débat.

Vote de la délibération

Article 1 : Le procès-verbal de la séance du 24 février 2025 du Conseil d'Administration de l'ESAD est adopté.

Pour	11
Contre	0
Abstentions	0

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Compte de Gestion 2024

En préambule, Mme Pinon, Mme Debure et Mme Dennys expliquent aux nouveaux élus la nécessité de conformité du compte administratif avec le compte de gestion établi par le Trésorier, et l'organisation mise en place entre les services de la Trésorerie du Grand Amiens et Amendes, les services financiers d'Amiens Métropole et celui de l'Esad.

L'assemblée délibérante a pour obligation de voter le compte de gestion, lequel constitue la reddition des comptes du Trésorier à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ; il a été voté les articles ci-dessous.

Vote de la délibération

Article 1 : Le compte de gestion de Monsieur le Trésorier du Grand Amiens et Amendes, comptable de l'EPCC ESAD, pour l'exercice 2024 est approuvé.

Article 2 : La directrice est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Pour	10
Contre	0
Abstentions	0

Prend ACTE à l'UNANIMITE

5. Compte administratif 2024

Mme Dennys et Mme Debure présentent le compte administratif. Mme Dennys indique que l'excédent est de 67 735 euros en raison, essentiellement, de la réserve que l'Esad avait conservé jusqu'à la fin de l'année 2024 pour la rémunération de la GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat). L'Etat n'a finalement pas reconduit la GIPA en 2024 et a annoncé qu'elle ne la reconduirait pas en 2025.

Mme Dennys informe, par ailleurs, qu'il conviendra ultérieurement d'ajouter aux dépenses de 2025 l'augmentation de la CNRACL dont le calcul n'était pas connu au moment du vote du budget prévisionnel.

Madame Pinon, considérant que le Compte Administratif 2024 est conforme au Compte de Gestion 2024 de Monsieur le Trésorier du Grand Amiens et Amendes, comptable de l'EPCC Esad, propose de passer au vote ;

Vote de la délibération

Article 1 : Le compte de gestion 2024 de l'EPCC Esad est arrêté

Article 2 : Le compte administratif 2024 de l'EPCC Esad établi ainsi qu'il suit est approuvé.

Résultats Bruts	Soldes des restes à réaliser	Résultats nets
-----------------	------------------------------	----------------

Fonctionnement	255 255.82	255 255.82
Investissement	38 699.42	38 699.42
Total	293 955.24	293 955.24

Pour	11
Contre	0
Abstentions	0

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Affectation des résultats

Madame Stéphanie Katz quitte la séance à 14h58 avant le vote du point 6. Elle donne pouvoir à Madame Alisa Nowak.

Mme Solène Morlet souhaite avoir un éclairage sur la santé financière de l'EPCC. Elle demande s'il y a bien **188 520,36 €** de report de l'exercice en fonctionnement 2024. Elle souhaite la confirmation que rien n'est imputé sur cette réserve dans la mesure où la question du paiement des loyers de Waide Somme aurait déjà été réglée. Madame Dennys et Madame Debure le confirment. Mme Solène Morlet conclut qu'il s'agit donc bien du fonds de roulement de l'école et que la situation financière de l'Esad est lisible.

Amendement

L'excédent de fonctionnement du Compte Administratif de l'exercice 2024 doit être affecté, conformément aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Mme Debure indique qu'une erreur d'écriture a conduit à proposer un amendement au vote de la délibération.

Vote de la délibération

Article 1 : l'excédent de fonctionnement constaté au Compte Administratif de l'exercice 2024 est affecté sur la ligne 002 " résultat de fonctionnement reporté " pour un montant de 255 255.82 euros et sur la ligne 001 "Excédent à reporter en section investissement " pour un montant de 38 699.42 euros.

	RESULTAT CA 2023	RESULTAT DE L EXERCICE 2024	RESTES À REALISER 2024	SOLDE DES RESTES À REALISER	CHIFFRES À PRENDRE EN COMpte POUR L AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	40 309,85 €	-1 610,43 €			38 699,42 €
FONCT	188 520,36 €	66 735,46 €			255 255,82 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 avant affectation	255 255,82 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	255 255,82 €
Investissement (001)	38 699,42 €

Pour	11
Contre	0
Abstentions	0

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. DM1

Madame Debure présente la décision modificative n°1 (DM1) suite aux excédents du compte administratif. Elle indique un montant de 10 000 € sur les amortissements de subventions et un montant de 17 000 € sur les bourses. Elle précise qu'il est toujours difficile pour l'Esad de prévoir à l'avance les départs Erasmus, raison pour laquelle les ajustements s'avèrent ensuite nécessaires. Elle ajoute également que le montant de **70 000 €** sur les investissements ne veut pas dire que la somme sera entièrement consommée, mais que cela permet de faire de la trésorerie sur l'investissement.

Vote de la délibération

Article 1 : La décision modificative n°1 se présente comme suit :

fonctionnement				investissement			
chapitre	libellé	dépenses	recettes	chapitre	libellé	dépenses	recettes
002	Résultat fonctionnement reporté		255 255.82	001	Résultat d'investissement reporté		38 699.42
6811		44 000		13 (c/1311)	Subvention d'équipement	10 000	
0 11/611.0	Charges à caractère général	202 255.82		21831	Matériel de bureau et matériel informatique	58 699.42	
777			10 000	2051	Concessions, licences....	14 000	
65131	Bourses	17 000					
673	Autres impôts et taxes	2 000		28/	Amortissements des immobilisations		44 000
	Total	265 255.82	265 255.82		Total	82 699.42	82 699.42

Article 2 : La Directrice est chargée de l'exécution de la présente délibération

Pour	11
Contre	0
Abstentions	0

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8• Tarif Les Ateliers de la WAIDE

Mme Dennys rappelle que le dispositif « Ateliers de la Waide » a été initié en 2024 avec l'ouverture d'un premier stage pour les publics jeunes dans les nouveaux locaux de Waide Somme. M. Darras précise que ce stage d'initiation à l'animation 3D s'est effectué en juillet 2024. La première session a duré 5 jours et était gratuite. Elle a accueilli une dizaine de jeunes de 13 à 18 ans sous la direction pédagogique d'un étudiant de Waide Somme. L'expérience avait été très satisfaisante. C'est pourquoi il propose de renouveler le stage, sous format payant, en juillet 2025. Mme Alisa Nowak annonce qu'elle a lancé un appel à projet auprès des étudiants en design pour le montage d'autres ateliers.

Mme Dennys invite à voter les tarifs de ces ateliers et des autres actions que l'Esad pourrait proposer au public Jeune, au public Adulte et au public intéressé par la préparation aux concours d'entrée aux écoles d'art. Elle rappelle que ces ateliers publics sont menés en préfiguration du développement de nouvelles activités de l'Esad au sein de la PIC.

Mme Dennys précise que les ateliers auront lieu sur le site de Waide Somme, lequel est habilité à recevoir du public. Les ateliers pour le public Jeune seront encadrés par des étudiants ou jeunes diplômés, ce qui leur apportera une rémunération. De plus, l'expérience de la transmission participe de leur professionnalisation. Les autres ateliers seront menés par des intervenants ou des enseignants rémunérés en heures complémentaires pour les contractuels.

Elle précise qu'elle a étudié les tarifs à partir du coût d'encadrement et par comparaison avec les tarifs d'autres ateliers proposés sur Amiens. Une tarification en fonction des quotients familiaux ne lui a pas semblé possible à gérer par l'Esad compte-tenu de la charge de travail supplémentaire qu'elle engendrerait pour les deux agents de la scolarité et régisseurs. Elle précise que le tarif pour une éventuelle session préparatoire aux concours des écoles d'art est plus élevé compte tenu de la nécessité de faire intervenir des responsables de département, voire de la direction, en sus des enseignants. Elle a calculé le nombre minimum d'inscrits par atelier afin de ne pas ouvrir ceux qui seraient déficitaires.

Mme Dennys propose que la notion de public jeune se réfère à des personnes de moins de 25 ans, ce qui permet de cibler un public qui pourrait encore entreprendre des études supérieures, à l'Esad ou Amiens.

Mme Gwenola Renault s'interroge sur le bien-fondé des ateliers pour les adultes et dont elle estime le tarif un peu cher. Elle précise qu'Amiens Métropole fonctionne plutôt en ateliers hebdomadaires, parfois proposant des stages de 2 jours, mais plus rarement des stages de 5 jours. Ceux-ci sont organisés plutôt par les associations. Elle rappelle qu'Amiens Métropole propose des tarifs qui prennent en compte les quotients familiaux. Mme Dennys lui répond que l'Esad ne s'engage pas dans cette voie qui nécessite d'analyser les papiers administratifs des participants. Elle ajoute que les ateliers pour adultes cibleront plutôt de jeunes professionnels. Patrick Doan précise que le dessin de caractères est une filière spécialisée et que ce type d'ateliers permet aux jeunes diplômés ou aux jeunes professionnels de tester leur appétence pour la discipline avant d'envisager de postuler à une formation comme celle d'EsadType. Barbara Dennys indique également que cette offre pourrait convenir à des workshops coordonnés par Sébastien Morlighem en complément de ses journées d'études. Patrick Doan précise qu'il existe déjà une offre de formation privée parisienne. Mme Gwenola Renault répond qu'effectivement le tarif s'approche d'un tarif de formation faisant appel à des prestataires et dont le montant permettrait de ne pas amputer le budget de l'Esad. Mme Dennys lui répond qu'elle propose des tarifs qui permettent d'assurer la rémunération des intervenants et les consommables.

Mme Alisa Nowak demande si les ateliers conduits par les étudiants pourront être aussi menés par de jeunes diplômés. Mme Dennys répond par l'affirmative concernant les diplômés de moins d'un an. Mme Pinon demande si un minimum de participants a été fixé pour viser l'équilibre financier. Barbara Dennys répond qu'un atelier de 5 inscrits couvre les salaires des intervenants, et qu'un atelier de 8 inscrits couvre les coûts de matériaux, les consommables, les fluides et la communication. Patrick Doan demande si le coût des infrastructures et du personnel permanent est inclus. Barbara Dennys répond que ce serait bien évidemment le cas dans une entreprise privée mais que l'Esad, en tant qu'établissement public et partenaire du projet culturel PIC, doit rester dans des tarifs attractifs, d'autant que les actions pour les publics prévues par ses partenaires culturels, le Frac et l'association On a marché sur la Bulle, seront probablement gratuites. Elle ajoute que l'Esad ne prend pas de risque à mettre en place ces ateliers, car les tarifs pourront évoluer ultérieurement et facilement en fonction des actions qui seront proposées. Elle prend l'exemple de l'installation des archives de la Presse de la BNF à Amiens. L'école pourrait alors proposer des ateliers permettant de travailler à la fois un contenu journalistique et son contenant (graphisme, typo) ce qui supposerait de faire appel simultanément à différents intervenants.

Madame Dennys propose que les membres du CA ne votent que les stages pour les jeunes publics s'ils estiment que le scénario des stages pour les adultes ne soit pas assez mur. Elle ajoute qu'elle a anticipé ces tarifs pour mettre en place un cadre dont son successeur disposerait dès son arrivée afin faciliter le démarrage des ateliers de la Waide dans leur ensemble. Mme Alisa Nowak indique que les prochains ateliers auront lieu la première semaine de juillet 2025, après les diplômes. Mme Pinon note la qualification « tout au long de la vie » qui caractérisera l'offre des Ateliers de la Waide. Mme Dennys acquiesce.

Vote de la délibération

Article 1 : Sous réserve de l'accord du trésorier comptable de l'EPCC Esad concernant la modification de la régie, les tarifs horaires des ateliers publics sont les suivants :

nb de jours	atelier Public jeune (inf. à 25 ans) 4 € /h	atelier adultes 10 € /h	préparation aux concours des écoles d'art 12 € /h
1 j.	28 €	70 €	420 €
2 j.	56 €	140 €	
3 j.	84 €	210 €	
4 j.	112 €	280 €	
5 j.	140 €	350 €	

Article 2 : Les droits d'inscription doivent être versés avant le démarrage de l'atelier soit par paiement en ligne ou par chèque.

Article 3 : La composition du dossier d'inscription est la suivante :

Pièces fournies par l'Esad à remplir et à signer par l'utilisateur ou son représentant s'il est mineur :

- Fiche d'inscription
- Droits à l'image
- Règlement intérieur

Pièce fournie par l'utilisateur ou son représentant s'il est mineur :

- Responsabilité civile

Article 4 : L'utilisateur peut demander le remboursement de son inscription s'il ne se présente pas au démarrage de la formation pour raison de santé et s'il fournit un justificatif médical dans un délai de 15 jours.

Article 5 : L'Esad se réserve le droit d'annuler tout stage dont le nombre d'inscrits est insuffisant.

Article 6 : En cas d'annulation d'un atelier par l'Esad, l'utilisateur peut demander le remboursement de son inscription ou conserver le bénéfice de son inscription pour un autre atelier.

Pour	11
Contre	0
Abstentions	0

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Tarifs de la formation professionnelle – parcours individualisés

L'École Supérieure d'Art et de Design d'Amiens Métropole, en tant qu'organisme de formation professionnelle agréé par la Préfecture, répond à des demandes de formation relevant de parcours personnalisés. Selon les besoins du stagiaire, l'Esad peut proposer une formation en face à face et/ou en intégrant des cours existants des cursus de DNA et de DNSEP.

Madame Dennys indique qu'il existe deux délibérations complémentaires sur les tarifs de ces formations. Elle propose de les réunir afin de faciliter les échanges avec le comptable de l'EPCC. Elle informe que ces tarifs concernent habituellement des personnes du territoire en reconversion professionnelle et qui disposent de très peu de financement. C'est pourquoi il leur est proposé d'intégrer des cours de l'Esad et d'avoir un accompagnement personnalisé complémentaire si cela est nécessaire. Mme Dennys indique que les tarifs proposés incluent les frais de fourniture. Elle informe qu'elle a présenté un devis à une candidate amiénoise qui souhaite compléter sa formation en graphisme et PAO pour réaliser sa reconversion professionnelle. Elle informe que ces accompagnements personnalisés ont toujours obtenus de très bons résultats.

Vote de la délibération

Article 1 : Les tarifs horaires de la formation professionnelle sont fixés comme suit :

- Intégration du stagiaire dans un enseignement rattaché à cursus DNA ou DNSEP,
 - nécessitant un poste informatique 19,20 € TTC l'heure
 - ne nécessitant pas un poste informatique 12 € TTC l'heure
- Suivi individualisé (face à face) avec un enseignant 55 € TTC l'heure

Article 2 : Les tarifs votés à l'article 1 s'appliquent exclusivement aux personnes souhaitant de bénéficier d'une formation personnalisée avec intégration partielle ou totale d'enseignements des cycles de DNA et de DNSEP. Ils ne s'appliquent pas aux formations encadrées par un dispositif de l'établissement payeur (ex : dispositif Opéra du Ministère de l'Education Nationale) ou faisant office d'une convention Région.

Article 3 : L'Esad est autorisée, dans le cadre de son offre de formation professionnelle, à sous-traiter des modules de formation à des prestataires associatifs, publics ou privés, ceci au bénéfice d'une formation personnalisée.

Pour	11
Contre	0
Abstentions	0

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Composition du jury de recrutement du directeur

Madame Dennys présente la composition du jury pour le recrutement du futur directeur (9 jurés). Amiens Métropole et la Drac se sont entendus sur une liste de personnalités qualifiées. Madame Dennys a commencé à les contacter. Par ailleurs à la date d'aujourd'hui l'Esad a reçu 8 candidatures masculines et en attend 2 autres. La réception des candidatures se clôt ce jour même à minuit. Peu de candidats ont envoyés leurs candidatures en format papier, ce qui était demandé pour sécuriser leur envoi par mail. Madame Dennys propose donc de ne pas prendre en compte la réception des candidatures par courrier traditionnel. L'Esad transmettra les dossiers des candidats seront transmis dès le lendemain au comité de présélection composé de Madame Morlet (Drac), Monsieur Auchart (Amiens métropole). En réponse à Mme Morlet, Mme Dennys informe qu'elle va téléphoner à Madame Sarrat-Langer pour savoir si l'engagement de la région dans le recrutement lui permettrait de faire partie du comité de présélection. Mme Morlet précise que le jury a été composé en suivant la charte de bonnes pratiques de recrutement des directeurs éditée par l'Andéa. Le principe de parité a été respecté. Le nom des personnalités a été proposé par l'équipe de l'école. Elle ajoute que ce sont des postes difficiles et qu'au niveau national il n'y a pas souvent beaucoup de candidats et candidates.

Vote de la délibération

Article 1 : Le jury de recrutement est composé de la manière suivante :

- le président de l'établissement
- deux membres du conseil d'administration représentants Amiens Métropole
- deux membres du conseil d'administration représentants le ministère de la Culture
- un professeur d'enseignement artistique
- un directeur d'école d'art publique en fonction
- deux personnalités qualifiées extérieures à l'établissement du monde de l'art - contemporain, du design et de l'animation, dont au moins un artiste, designer, ou réalisateur 2D/3D.

Article 2 : Madame Anne Pinon est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération conformément aux statuts de l'Esad d'Amiens, au code de la fonction publique territoriale, et à la Charte de bonnes pratiques concernant le recrutement des directeurs-trices d'écoles supérieures d'art édité par l'Andéa.

Pour	10
Contre	0
Abstentions	0

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Informations diverses

Madame Alisa Nowak prend la parole pour lire un texte signé « personnel administratif et technique » qu'elle représente. « Les agents font état d'un climat de travail tendu caractérisé par une augmentation notable de stress pouvant impacter leur bien-être ainsi que la qualité du service rendu, les signes rapportés incluent des délais de réalisation de plus en plus court, des tensions relationnelles accrues entre collègues ou avec la hiérarchie, un manque d'organisation s'est instauré au quotidien avec un impact sur les motivations des agents. Ces éléments génèrent une démotivation croissante, un épuisement des agents et une dégradation du climat social global. Les agents souhaitent alerter les membres du CA sur des conditions de travail qui se dégradent depuis un an et les échéances à venir. Il en va de la responsabilité de la direction de maintenir une cohésion de travail pour une meilleure qualité de vie du groupe. Burnout, stress, perte-sens, ces dernières années, la souffrance psychique s'est accrue, entraînant ainsi un sentiment de malaise professionnel qui s'est installé dans la durée.

Madame Pinon répond « je ne sais pas si le CA est l'espace où l'on peut entrer dans le détail, en tout cas c'est l'espace où on prend acte, ce sera ajouté au compte rendu. C'est très déclaratif, pas forcément circonstancié. Ce n'est pas anodin. Ce sont des choses très sérieuses qui sont indiquées là. Donc, il faut surtout, encore une fois, essayer de circonstancier. La question est de savoir s'il y a des burn-out, des choses plus concrètes comme des arrêts maladie qui sont plus importants, qui sont plus concrets et pourraient illustrer ce mal-être au travail. Après, ce n'est pas forcément jusqu'à l'arrêt maladie qu'on peut se sentir pas bien, je l'entends. Mais de l'extérieur, j'essaie avoir des choses très objectives. Encore une fois, est-ce que c'est CA., je me tourne peut-être vers vous, madame la directrice, et aussi vers madame Morlet, est-ce que c'est le CA qui prend juste acte de la lecture que vous venez d'effectuer et on trouvera un autre espace de dialogue pour évoquer ça ? Ou est-ce que ça doit être évoqué en CA ? »

Madame Dennys répond que « les élèves ont témoigné la semaine précédente, qu'ils étaient heureux ». Mme Pinon répond que c'est déjà très bien. Madame Dennys ajoute que Monsieur Christophe Loy a témoigné au CA ayant eu lieu un an auparavant (séance du 25 mars 2024), que cela allait plutôt bien du côté des enseignants. Madame Dennys ajoute : « que le personnel soit stressé autant que je le suis... voire, je pense que je l'ai plus été plus qu'eux... Je suis en fin de mandat, il y a

un moment donné où je ne peux pas être rassurante. Je n'ai pas peur du changement d'une manière générale ; je comprends très bien que la perspective d'un changement soit quelque chose qui fasse peur. Je sais très bien que je n'ai pas été ces dernières années comme je l'ai été pendant les 15 ans. On est sur un pacte où, en fait, on est en train de finir un mandat et où je vais travailler avec vous. Je constate que vous êtes toujours tous impliqués, que derrière la relation qui n'est plus ce qu'elle était, il y a aussi une dimension d'implication. Je suis toujours étonnée de voir que des gens impliqués râlent. C'est tout ».

Mme Nowak pense que c'est peut-être un message qui effectivement n'attend pas de solution, mais que cela soit entendu peut-être mis sur la liste des choses à faire pour la personne qui arrivera ; elle interprète aussi le texte de cette manière. Mme Dennys lui répond « comme un critère ». Mme Nowak exprime « qu'il y avait, en tout cas, ce besoin que ça remonte quelque part, que ça soit entendu pour, peut-être, qu'il y ait des actions derrière ». Madame Dennys lui demande de confirmer qu'elle ne représente pas les enseignants par cette lettre. Mme Nowak précise qu'elle représente bien le personnel administratif et technique. Madame Dennys lui répond « Et bien, le personnel est exceptionnel parce qu'il ne fait pas ressentir ce qu'il dit. Mais j'entends. Tout cela se finira le 31 octobre ». Gwenola Regnault complète en disant qu'il y avait déjà eu des alertes sur des CA précédents sur la charge administrative de la direction.

Dès que le comité technique aura présélectionné des candidats, à ce moment-là, Madame Dennys informera qu'elle enverra au comité technique pour relecture l'annonce de recrutement de poste directeur adjoint. Elle l'enverra ensuite pour avis et accord à madame la présidente. Mais l'annonce ne sera publiée que si un directeur est choisi car c'est lui qui donnera son avis sur le recrutement de son adjoint. Ensuite se posera la question de la réorganisation du service administratif et financier, sachant que Madame Debure n'a pas encore annoncé sa date de départ. Mme Dennys estime qu'il faudra que le nouveau directeur réfléchisse très vite à la réorganisation du service avec Amiens Métropole, l'État et le futur directeur adjoint de l'Esad. Le service ne pourra pas fonctionner de la même manière. Le directeur adjoint devra prendre une grande partie de la charge de travail de Madame Debure, mais n'aura pas le temps de reprendre la totalité de ses missions s'il doit aussi assurer pleinement son rôle de directeur adjoint. Un regard neuf et objectif devra voir comment se répartira les charges de travail. Il faut d'abord recruter un très bon directeur adjoint en mesure de reconstituer ce service en 2026. Mme Gwenola Renault note que toutes les nouvelles directions réorganisent leurs services sauf lorsque cela n'est pas nécessaire.

Barbara Dennys rappelle que deux enseignants quitteront l'Esad en 2025. Le premier a fait valoir ses droits à la retraite non plus fin juillet mais fin septembre, ce qui a un impact sur le budget des salaires. Le second enseignant n'a pas encore transmis de date de départ.

Alisa Nowak évoque la lettre évoquée précédemment : « Il y avait peut-être effectivement des mots, des termes utilisés qui sont à vérifier, mais je ne voulais pas d'en faire une synthèse de l'ensemble que j'ai reçu tel quel. » Barbara Dennys lui répond : « Il n'y a pas de souci, tu me lances le document et je le mets entre guillemets et il sera dans le pv. » Madame Morlet prend la parole « On était très attentif au dialogue social dans l'établissement. C'est la raison pour laquelle on est resté depuis un moment en attente de garantie quand elle a bonne mise en œuvre des instances de consultation, mais ces instances sont obligatoires parce que c'est une boîte à outil qui permet le bon fonctionnement l'établissement. On ne prend note et acte de cette alerte que je ferai monter à ma direction et je voulais acter sur la question de la direction adjointe qui est le chantier à engager assez rapidement. On sait bien aussi que l'école est dans un moment charnière entre un changement de direction, une accréditation, la PIC, donc on est bien conscient de la charge de travail que cela peut occasionner et faire peser sur les équipes que l'on remercie de leur engagement au sein de l'école et puis effectivement il faut que l'on arrive à faire un travail serein avec les partenaires sur le profil de poste de direction adjointe pour que celui puisse remplir l'objectif qui était celui de répartir un petit peu au mieux les charges au sein des équipes entre un binôme de direction à constituer et une équipe de direction. »

Alisa Nowak présente le projet *ALICE - Animals, Climate and Civic Education* mené pendant 2 ans (2022-2024) sur des fonds de coopération Erasmus supposant 3 partenaires. L'institut de la démocratie de l'université de Hanovre est le coordinateur de ce projet sur les animaux, le climat, l'éducation civique à l'éthique animale, le bien-être animal. Y ont participé également un institut de recherche vétérinaire, le centre de démocratie de Vienne, une association qui s'occupe des relations animal-humain et font de nombreuses actions autour de publics jeunes et adultes. Il interviennent

dans les écoles. Ont participé également l'Esad et un lycée de Berlin. L'enjeu du projet était de réunir de nombreuses personnes dans un esprit « Erasmus » d'ouverture, d'échange, de travail collectif, d'invention ensemble du projet. Il y a eu plusieurs réunions dans des endroits différents et où ont été imaginés des dispositifs pédagogiques destinés à des enseignants de collèges et lycées pour qu'ils puissent s'informer et utiliser les supports en cours. L'objectif était donc de créer des dispositifs didactiques. L'Esad devait contribuer à une édition mais l'école s'est donné comme objectif d'accompagner le projet sur 4 ans et a, finalement, apporté une importante contribution : création d'un logo, de la charte graphique (confiée à un ancien élève sur appel à candidature), des flyers, des posters. La classe de 2^e année a fait un voyage pédagogique à Lille en 2022. Ce projet a eu pris dimension transversale ; il a été pris en charge en cours de dessin et en typographie afin de réaliser une édition, un livre illustrant une histoire. Le projet a été présenté aux portes ouvertes et dans d'autres occasions. Il a fait systématiquement l'objet d'un relevé du nombre de spectateurs à porter au dossier. La dynamique d'équipe s'est très bien passée, l'Esad était présente aux différentes réunions. La coordination du projet a demandé beaucoup d'investissement. Le projet c'est clos en aout 2024. L'agence nationale allemande d'Erasmus a validé le projet, notant même le fait que l'Esad ait fait intervenir beaucoup d'étudiants de classes différentes, soit environ 150 personnes. Il existe le livret imprimé ainsi que la version PDF traduite en français. Les partenaires étaient venus à l'Esad en 2022 pour sélectionner une édition par son design. L'édition finale a été réalisée par 3 étudiants. Nos partenaires ne s'attendaient pas à un tel niveau de qualité de nos productions. Ils pensaient n'avoir que des illustrations. Des dessins animés ont été proposés par l'Esad. Les enseignants de lycées les ont beaucoup appréciés en tant que supports de leurs cours. Ce projet a permis à nos partenaires de découvrir de monde du design graphique et sa capacité à valoriser du contenu. Une enseignante de l'Esad a vérifié les contenus des podcasts livrés qui côtoient les vidéos scientifiques sur les comportements des animaux. Le cours de 3^e année a fait également une exposition dédiée. Des ouvrages ont été achetés pour renforcer la documentation.

Barbara Dennys indique que le projet a été coordonné par Alisa Nowak et mené par les enseignants Olivier Charpentier (dessin), Sarah Kremer (édition, typographie), Isabelle Prieur (dessin animée 2D) en partenariat avec le master de composition musicale de l'Université de Lyon 2 pour les bandes sons des animations portées sur le site web du projet.

Mme Amanda Thompson, représentante des étudiants demande s'ils auront connaissance des projets des candidats pré sélectionnés au poste de directeur. Mme Dennys répond que ces projets sont la propriété de leurs auteurs et qu'ils ne seront diffusés qu'au jury de recrutement.

Fin de la séance